



Protection Aménagement

Lège Cap-Ferret

courriel : contact@palcf.fr - site : <https://PALCF.fr>

janvier 2020
bulletin n°93

Editorial

2020 UN NOUVEAU CAP

Les 15 et 22 mars, nous choisirons une équipe municipale. Nous avons écrit à chacun des candidat.es sur les différents éléments de leur programme : URBANISME, MOBILITÉ, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT et de la BIODIVERSITÉ, SUBMERSION, ÉROSION, INCIVILITÉS...

Leurs réponses seront sur notre SITE : <https://PALCF.fr>

Nous vous présentons dans ce bulletin outre le rapport sur l'Assemblée Générale du 13/08/2019 :

- Une réflexion sur le rapport du GIEC 2019 sur l'évolution du climat, sur l'océan et la cryosphère.
- Le Plan Climat Air Energie (PCAET) que le SCOT et le PLU doivent intégrer.
- Le Comité de Suivi de la Stratégie Locale du Trait de Côte.
- Le programme d'actions 2020 du Parc Naturel Marin.
- Le compte – rendu de la rencontre avec Mme BUCCIO, Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine et ses proches collaborateurs.
- Le compte-rendu de la table ronde sur l'érosion du 13/08».

2020 verra aussi les décisions à prendre concernant la politique à moyen terme sur l'érosion de la Pointe et l'hydraulique du Bassin d'Arcachon.

Les décisions devront être conformes aux Lois et aux Règlements. Cela va de soi mais cela n'a pas toujours été le cas sur la Presqu'île.

Nous allons organiser en juillet un séminaire international sur toutes les solutions existantes contre l'érosion en zone sableuse.

Mais en respectant le principe de notre association depuis 1972 :

***ON NE COMMANDE À LA NATURE
QU'EN LUI OBÉISSANT.***

Jean MAZODIER
Président PALCF

Patrick DUCASSE
Secrétaire Général

***Bon vent et bonne année 2020.
Soyez heureux.***

Bureau

Président

Jean MAZODIER

Vice-Président

Protection

Philippe LEMERCIER

Vice-Président

Aménagement

Patrick LIAL

Secrétaire Général

Patrick DUCASSE

Secrétaire Général adjoint

Patrick BOUILLEAU

Affaires Juridiques

Vincent SOL

Trésorier

Patricia HERMET

Trésorier adjoint

Martine LABORIE

Conseil d'administration

Affaires Maritimes

Vivre Ensemble sur Mer

Patrick ARCHAMBAULT

Guy DEZEUSTRE

Thierry de TURCKHEIM

Hubert BOUGAULT

Aménagement

et urbanisme

Vivre Ensemble sur Terre

Dominique BODIN

Monique DEZEUSTRE

Joël DUMONTEUIL

Philippe KELLER

Michel TETAUD

Patrimoine et histoire

Jean-Pierre DUBARRY

Forêt / L.A. Côte Noroît

Jean CHIGNAC

Archives

André GOURDON

Membres

Françoise GLOTIN

Marie-Aude MAURIN CHENE

Jean TIFFORIT

Assemblée Générale du 13 août 2019

2



Encore une fois la salle de la Forestière était pleine pour notre Assemblée Générale, plus de 450 personnes présentes, sans aucun doute, le record depuis la 1^{ère} Assemblée Générale de 1972. À l'occasion de cette assemblée, il y a eu 122 renouvellements et 52 adhésions nouvelles.

Nous sommes aujourd'hui 749 adhérents !

Le bureau accueillait à la tribune :

- Philippe de GONNEVILLE, 1^{er} adjoint
- Vital BAUDE, conseiller régional
- Jean MAZODIER, président
- Philippe LEMERCIER, vice-président
- Hubert BOUGAULT, administrateur
- Martine LABORIE, secrétaire générale
- Patricia HERMET, trésorière



Le rapport moral, le rapport d'activités, le rapport financier, la cotisation (inchangée) ont été adoptés à l'unanimité.

Au conseil d'administration,

ont été réélus :

Guy DEZEUSTRE
Thierry de TURCKHEIM
Jean-Pierre DUBARRY
Patricia HERMET
Jean TIFFORIT

ont été élus :

Philippe KELLER
Philippe LEMERCIER
Vincent SOL

Rapport d'activités du 30 juin 2018 au 1^{er} juillet 2019

3

Gestion des adhérents avec GESTASSO

- Gestion des adhérents (749 adhérents – 500 adresses mail)
- Comptabilité
- Agenda des réunions
- Communication par mail (avec administrateurs et adhérents)
- Stockage de la documentation
- Reliftage de notre blog

Chaque adhérent peut :

- Consulter et modifier son profil
- Consulter la documentation

Conseil d'administration

- 12 réunions 1 fois par mois.
- Suivi des permis de construire - Relations avec le service de l'urbanisme.
- Observatoire des irrégularités : suivi de chantier, abattage d'arbres, litiges avec voisins
- Relations avec les services de la commune chargés de la sécurité et de la voirie, la police municipale.

Veille permanente

- Information réglementaire
- Présence aux conseils municipaux et aux réunions auxquelles nous sommes conviés
- Groupes de travail sur les données :
 - enquêtes publiques : PLU, PPRSM
 - arrêtés préfectoraux : Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin
 - suivi législatif (loi sur la mobilité et déplacements durables)

Le Parc naturel Marin (PNMBA)

- Un siège au conseil de gestion en partenariat avec CAP TERMER.
- Une participation aux commissions (zostère, fréquentation, ...)



Coordination Environnement Bassin d'Arcachon (CEBA)

- Réunions bimensuelles : Parc Naturel Marin, Schéma de COhérence Territoriale, Submersion, Erosion, envasement du fond du bassin, concertations, urbanisme...



Rapport Moral

4

C'est à partir des années 1970 que de gros intérêts qui avaient sévi sur la Méditerranée se sont intéressés au Cap Ferret, à l'époque rattaché à la ville de la Teste de Buch.

Immeubles, Port de plaisance, Marina, d'énormes infrastructures sont envisagées : on parle d'un pont pour nous relier au Pyla.

Un groupe d'habitants, très vite rejoint par des résidents secondaires et des colonies de vacances décident de s'opposer à cette urbanisation.

La Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine, dirigée par un très grand Haut Fonctionnaire, Emile BIASINI, assisté par des urbanistes et architectes remarquables Mr Turnauer, architecte urbaniste, tranchera en faveur d'un développement naturel, les maisons sous les arbres.

Les statuts de notre Association sont déposés le 19 juin 1972 et, l'Assemblée Générale constitutive le 18 août 1972, quelques jours après la bataille du Mimbeau, où référendum contre référendum se sont opposés.

C'est à cette époque, que les principes fondateurs ont été choisis :

1- Il n'y a pas de protections sans Aménagements.

Il n'y a pas d'aménagements sans Protections.

2 - On ne commande à la nature qu'en lui obéissant .

3 - Non à l'appropriation privée des plages et du Domaine Public Maritime.

Il reste à notre Conseil d'Administration un membre du CA de l'époque, Françoise GLOTIN.

Je voudrais qu'on la remercie tout particulièrement.

Je voudrais aussi que l'on salue la mémoire de mes deux prédécesseurs :

Mr BONNE et mon père, Pierre MAZODIER.

En 2019, notre Maire, Michel SAMMARCELLI a été victime d'un accident de la vie. Il se remet. Nous lui souhaitons un rétablissement complet, entouré par sa Famille.

C'est le 1^{er} Adjoint qui assure l'intérim du Maire empêché. Philippe de GONNEVILLE a pris les choses en main depuis le mois de février. Nous pouvons témoigner de l'excellent climat de nos relations.

Le projet de PLU, Plan Local d'Urbanisme à minima, répondant aux demandes très exigeantes de l'Etat vient d'être adopté.

La stratégie locale de la bande côtière est en train d'être mise en place avec la volonté de rechercher un consensus.

Nous allons continuer à travailler sur ces deux très importants dossiers qui engagent notre avenir à l'horizon 2050.

Nous allons répondre à l'invitation de participation aux ateliers du SYBARVAL, Syndicat Intercommunal en charge du SCOT Schéma de Cohérence Territorial et du Plan Climat Air et Energie (PCAET).

Nous allons travailler avec le SIBA Syndicat Intercommunal en charge des eaux usées, des eaux pluviales, de la surveillance et la qualité des eaux, mais aussi du gigantesque chantier de nettoyage des concessions ostréicoles (rochers d'huîtres) sur 15 ans, mais aussi des travaux de dragage ponctuel pour avoir une approche globale.

Nous allons travailler avec nos amis de la CODEPPI sur les problèmes du domaine public maritime : villages ostréicoles, entretien des parcs à huîtres, en liaison avec les Affaires Maritimes et la section régionale conchylicole.

Nous allons insister avec la COBAN sur les problèmes de mobilité sur la Presqu'île : nous souhaitons la mise en place d'une ligne de transport collectif du bourg de Lège à la Pointe du Ferret par un mini - bus électrique en cadence adaptée à la saison et gratuit, mais aussi à trouver une solution par la mer.

Nous siégeons au Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin et à la CEBA, où nous faisons remonter nos problèmes locaux mais aussi nous partageons les solutions du mieux vivre ensemble, dans le respect de chacun et de l'environnement.



Table-ronde sur l'Érosion

6



L'érosion avec le retrait de côte sont un enjeu important pour notre presqu'île, et ceci d'autant plus qu'elle est menacée sur deux fronts ; sa façade océane sur la côte ouest et sa façade est du côté bassin.

Notre Association PALCF se doit donc de contribuer à informer l'ensemble de ces membres et du public sur cet enjeu majeur. Ceci a été fait au cours des derniers mois avec :

- Un article dans notre bulletin n°91 de janvier 2019
- Un bulletin n°92 de juillet entièrement consacré à cette thématique
- Une participation à la table-ronde organisée sur ce sujet par Sud-ouest le 6 juin
- L'organisation d'une conférence scientifique sur ce sujet le 16 juillet dernier .

Ce processus d'information a été poursuivi à l'occasion de l'AG d'août 2019 avec une table-ronde comprenant 4 intervenants :

Philippe DE GONNEVILLE, 1^{er} adjoint à la Mairie de Lège Cap Ferret ; Hubert BOUGAULT, Membre de PALCF et Ingénieur du Génie Maritime ; Vital BAUDE, Conseiller Régional et Délégué au littoral ; Philippe LEMERCIER, membre de PALCF et Ingénieur agronome.



Vital BAUDE, Philippe LEMERCIER, Hubert BOUGAULT,



Philippe DE GONNEVILLE, Jean MAZODIER

Intervention de Ph. LEMERCIER (PALCF, modérateur)

Il est utile de rappeler que l'existence de notre belle presqu'île est le résultat de phénomènes naturels qui en ont façonné et modifié la morphologie depuis des millénaires.

Jusqu'à une histoire récente, ces phénomènes naturels étaient seuls en action et une analyse historique montre que l'évolution naturelle a vu alterner, sur des pas de temps très longs, de l'ordre du siècle, des phases d'érosion et des phases d'engraissement, sans d'ailleurs que l'on soit capable aujourd'hui d'expliquer clairement ces différentes successions. On peut d'ailleurs constater la même chose au niveau des évolutions des passes du bassin avec des évolutions considérables que l'on n'arrive pas aujourd'hui à expliquer et à modéliser. On observe, mais on n'est pas vraiment capable de prévoir, avec fiabilité, et les seules certitudes que l'on peut afficher sont les suivantes :

- Notre presqu'île, à l'instar des bancs d'Arguin, de Bernet et du Toulinguet, ne reste qu'un simple banc de sable
- Ils sont tous soumis à des phénomènes d'érosion, naturels, puissants, complexes, et qui ont le temps pour eux.

Ceci n'avait pas beaucoup d'importance jusqu'au siècle dernier dans la mesure où il n'y avait pas vraiment d'enjeu car peu de biens à protéger.

Aujourd'hui, la situation a considérablement évolué avec une urbanisation qui a commencé il y a environ 150 ans dans la partie sud du Bassin et depuis 50 ans, dans les années 70 sur notre presqu'île. Avec cette urbanisation de la presqu'île et d'une partie du littoral aquitain, les menaces de l'érosion sont devenues une réalité palpable :

- Sur toute sa façade océane, avec le retrait de la côte et des dunes et des exemples qui font l'actualité : L'immeuble « Le Signal » à Soulac, Lacanau-plage, Biscarosse,...
- Au niveau de la Pointe de la presqu'île et de sa façade interne (côte est) avec des riverains dont les biens sont directement menacés par le retrait de côte.

Ces riverains menacés ont investi dans des structures visant à réduire, voire stopper cette érosion. Ils l'ont fait d'autant plus légitimement que la loi les y oblige et que l'Etat leur en a donné la responsabilité via leur AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire).

Les structures de protection ont été réalisées « en dur », mais de façon hétérogène, en terme de qualité et de respect des règles de l'art. Leur efficacité et leur fiabilité sont donc variables, ce qui a justifié les premières mesures prises en février 2019 d'interdiction d'accès au littoral situé entre Hortense et la Pointe. Sur ce point précis, on doit s'interroger sur l'efficacité à terme de ce type de protection en dur, sur un sol sableux, et donc sur sa pérennité. Cependant, dans l'immédiat, les biens sont là et il est légitime que les riverains veuillent les protéger.

Intervention de Ph.DE GONNEVILLE (1^{er} adjoint à la Mairie de Lège Cap Ferret)

Il a souligné que ce sujet est très important pour la Mairie car mettant en jeu son territoire ainsi que ses habitants. C'est la raison pour laquelle la Mairie a souhaité se doter d'une stratégie d'intervention à court, moyen et long termes, laquelle a vocation à s'intégrer dans les stratégies nationale et régionale. Elle a été présentée en détail dans le bulletin PALCF de juillet 2019 mais il a tenu, dans le cadre de notre AG et de cette table-ronde, à venir en rappeler les grandes lignes et à répondre à d'éventuelles questions.

La stratégie de la Mairie s'appuie sur des partenaires institutionnels (Conservatoire du littoral, ONF, SIBA,...), techniques (OCA, DDTM, Direction de l'environnement,...) et financiers (FEDER, Région,...) et elle est régie par des procédures réglementaires très strictes, notamment les dossiers d'impacts environnementaux, tant nous devons pouvoir anticiper sur les impacts environnementaux des travaux en cours et à prévoir.

Il a rappelé les 6 zones considérées et la stratégie correspondante :

- La façade océanique avec un retrait de 2 à 5 m/an qui est accompagné par l'ONF avec un piégeage des sables éoliens. Une situation relativement simple à gérer pour laquelle seules les relocalisations, sur la plage de l'Horizon, de la gare du petit train et du poste de secours sont envisagées.
- La Pointe océane qui est la zone la plus complexe. Elle justifie depuis 2 ans des mesures d'urgence de chargement en sable (Environ 40 000 m³ pendant l'hiver 2018-2019) et un rechargement massif de l'ordre de 300 000 à 500 000m³ est prévu à l'horizon 2021. Le dossier réglementaire pour ce rechargement massif est en cours de préparation.
- La zone des « 44 ha » au niveau de laquelle les propriétaires riverains sont responsables de la protection contre l'érosion, dans le cadre de leur AOT. Ces derniers y ont construit des ouvrages « en dur » pour fixer le retrait de côte. Le littoral de cette zone est depuis février dernier interdit d'accès, par Arrêté municipal suite à l'expertise demandée par le Préfet au CEREMA (Service Technique spécialisé de l'Etat) et qui a conclu sur l'insécurité de la zone et de certains ouvrages. Il invite tous les propriétaires de « 1^{ère} ligne » à s'associer pour assurer le suivi bathymétrique et la stabilisation des ouvrages conformément au cahier des charges qui leur est imposé par l'Etat dans le cadre de leur AOT. Ceci semble être la condition minimale pour espérer, à terme, la levée d'interdiction d'accès.



Table-ronde sur l'Érosion

8

La Mairie pourrait co-financer, à hauteur de 50 %, le coût de ces suivis bathymétriques afin d'être partie prenante dans ce suivi et d'avoir la co-propriété des données, notamment celles relatives au suivi des fosses. Il est entendu que l'entretien des ouvrages resterait à la charge des propriétaires riverains.

- La zone de la Flèche du Mimbeau avec une lutte active souple (rechargements réguliers en sable) et les 2 zones de la Conche du Mimbeau et de Bélisaire avec réfection et entretien des ouvrages existants ; ces dernières ne présentant pas de problèmes particuliers sinon le nécessaire suivi de la fosse en face du Mimbeau.

La mise en œuvre de cette stratégie se décline dans un plan d'actions qui comprend plusieurs axes dont notamment :

- Point sur les connaissances, et ceci d'autant plus que parmi les nombreuses études déjà réalisées sur le sujet, certaines se contredisent.
- Sensibilisation au risque avec notamment l'intégration des risques correspondants dans le Plan Communal de Sauvegarde.
- Surveillance et prévision avec un système d'alerte qui est à l'origine des rechargements d'urgence au niveau de la Pointe océane de l'hiver dernier, lorsque 50 à 150 habitations étaient directement menacées.
- Prévention des risques avec l'actualisation en cours du PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) qui aura inévitablement des incidences sur le futur PLU.
- La Concertation car la Mairie souhaite un maximum de transparence dans la mise en œuvre de cette stratégie.

En conclusion, il a insisté sur la nécessaire réflexion qui doit être menée sur le long terme. Elle devra s'appuyer sur les résultats du rechargement massif prévu à l'horizon 2021 ainsi que sur la recherche de solutions innovantes. Un long terme d'autant plus préoccupant que les dernières prévisions du GIEC évoquent la possibilité d'une hausse du niveau de la mer de 1,5m à l'horizon 2100...

Intervention de H. BOUGAULT (PALCF)

Il a fait part de ses réflexions sur l'Hydraulique du bassin d'Arcachon avec son évolution dans le temps et son impact probable sur les phénomènes d'érosion à l'intérieur du bassin.

Il a rappelé, sur la base de documents, que l'extension maximum du Cap vers le Sud a eu lieu dans les années 1830, la passe étant proche de la cote du Pyla-La Teste (Photo 1). L'extrémité sud de la presqu'île était à environ 750 m de la côte du Pyla contre environ 3 km aujourd'hui.

Vers 1900 La Pointe était déjà beaucoup moins avancée vers le Sud mais il y avait cependant un large estran sableux devant la zone la Pointe - Lavergne (Photo 2) avec une sorte de Mimbeau et des constructions (débarcadère,



Photo 1 : 1836

restaurant Lavergne, bateaux habitations, ligne du tram vers l'océan).

À partir des années 1930, cet estran sableux a reculé, avec les premières destructions de constructions. 2 points méritent d'être soulignés :

- Ce retrait de côte sur la façade Est de la presqu'île a commencé avant la construction des premières protections en dur.
- L'existence du « banc du Muscla du Sud » jusque dans les années 1930, lequel déviait le courant du Teychan dans un axe Nord-Sud, alors

1907 - Le banc de sable (ancêtre du banc du Mimbeau) occupé au premier plan par les piquets marqués. Il se situe à une centaine de mètres à l'est du restaurant « chez Horvath » actuel. À droite l'hôtel-restaurant « Lavergne ». Ce banc délimite une sorte de Logue avec des poisses marées situées devant les vitres « Bellevue », « Académia » actuelle, « Bugadais » (cf p. 70) EP 1907



Photo 2 : 1907, devant Lavergne

qu'aujourd'hui, ce courant vient directement frapper la façade Est (interne) de la Pointe. Ce banc n'existe plus aujourd'hui.

On observe ensuite, à partir de 1930, un recul continu de la côte jusqu'à ce que les perrés et enrochements construits par les propriétaires de 1^{ère} ligne, à partir de 1960, ne bloquent l'avancée vers l'Ouest du chenal (photo 3). Avec en conséquence son approfondissement et les fosses actuelles.

Ces enrochements ont, depuis 30 ans, montré qu'ils sont efficaces pour bloquer le retrait de côte sur cette façade Est. Le danger est cependant l'approfondissement du chenal au pied des ouvrages avec, en conséquence, un risque d'effondrement qui amène à douter de leur pérennité.



Photo 3 : 1962 : premiers enrochements

Il considère qu'une étude de l'hydraulique du Bassin et de ses évolutions chronologiques est absolument nécessaire pour une compréhension de l'évolution des passes, des chenaux et des processus d'érosion, notamment sur la façade Est de la presqu'île.

La compréhension et la modélisation de ces phénomènes pourraient peut-être permettre d'envisager des opérations de dragage visant à déplacer vers l'Est le chenal du Teychan, en allégeant d'autant la pression d'érosion sur la façade Est de la Presqu'île. Il a évoqué plusieurs pistes dont notamment :

- Dragage de la zone amont du chenal de Piquey qui semble s'être envasé.
- Dragage du chenal de Piquey pour dévier la résultante Teychan-Chenal de Piquey vers le milieu du bassin.
- Renvoi de sable de la face Ouest du banc de Bernet vers la zone Mimbeau, Hortense, Bartherotte. Comme cela est fait pour le sable de sa face Est vers le Mouleau et le Pyla.
- Eventuellement reconstitution du banc du « Muscla du sud »

Intervention de V. BAUDE (Conseiller Régional et Délégué au littoral)

Faisant suite et en appui à l'intervention de H. BOUGAULT il a insisté sur l'importance qu'il convient d'accorder à l'hydraulique interne du Bassin et sur son lien avec les phénomènes d'érosion sur la façade Est de la presqu'île. Il a évoqué deux projets directement en lien avec la stratégie régionale :

- Le projet d'étude des processus hydro-sédimentaires au sein du Bassin et au niveau des passes. Cette étude portée par le PNMBA (Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon) devrait apporter un éclairage supplémentaire et contribuer à une meilleure compréhension de l'hydraulique interne du Bassin et plus particulièrement des phénomènes d'érosion. La Région est sollicitée pour un financement à hauteur de 80 % (2 étudiants en thèse) et la décision est en attente.
- Le projet de réhabilitation des friches ostréicoles porté par le PNMBA et soutenu financièrement par la Région. Outre l'impact environnemental général, cette réhabilitation devrait contribuer à modifier l'hydraulique du Bassin.

Concernant les financements, il a rappelé que des fonds européens (principalement le FEDER) très importants sont accessibles pour traiter cette problématique de l'Erosion.

Table-ronde sur l'Érosion

10

De façon plus générale, il a insisté sur l'importance de la connaissance et du rôle mené par l'OCA (Observatoire de la Côte Aquitaine). En lien avec cette connaissance et sur la nécessaire prévision, il a évoqué le dernier rapport du GIEC qui prévoit, à l'horizon 2100, une élévation du niveau de la mer comprise a minima entre 30 cm et 1,5 m (si rien n'est fait).

C'est dans ce cadre que s'inscrit la stratégie Régionale. Il ne s'agit pas d'une stratégie de lutte contre l'érosion mais plutôt d'une stratégie de gestion régionale de la bande côtière. En réponse aux propos du 1^{er} Adjoint sur la relocalisation envisagée par la Mairie de la gare du petit train et du poste de secours sur la plage océane de l'Horizon, il a souligné que dans les décennies à venir, la nécessaire relocalisation ne se limitera pas à quelques équipements mais concernera probablement un grand nombre d'habitations. Il faut s'y préparer...

À l'issue de ces présentations, la discussion a essentiellement porté sur la compétence de la Mairie pour mener certaines des actions présentées par le 1^{er} Adjoint. Il semble que les mesures contre l'Erosion relèvent de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) créée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) de janvier 2014, laquelle est aujourd'hui transférée de droit aux intercommunalités. Dans le cas concret de Lège Cap Ferret, ceci signifie que cette compétence et les dépenses correspondantes relèveraient aujourd'hui du SIBA (via la COBAN) et non plus de la commune.

Le 1^{er} adjoint a précisé qu'il est conscient de cette incertitude qui lui a déjà été signalée, et des conséquences financières éventuelles. Cette ambiguïté sur la compétence GEMAPI concerne de nombreuses communes du littoral. Sauf imprévu, l'Etat devrait trancher sur cette question dans les prochains mois.



2018 - Alexandre Salty - Photographe

Questions-réponses

La séquence Questions-Réponses a été l'occasion d'un échange fructueux avec les participants.

D'abord aux 5 questions posées par l'association sur :

- le PLU,
- la création d'un poste à la police municipale pour lutter contre l'incivilité,
- la mobilité sur la presqu'île,
- le SCOT et le Plan Energie,
- une déchetterie au Cap Ferret

Ensuite aux questions orales :

- M. Domblides sur l'emploi des jeunes pour la propreté,
- M. Poon sur le mauvais goût de l'eau, l'opération propreté aux Jacquets à l'initiative de la CODEPPI,
- la diffusion par l'ONF à ses cadres régionaux du bulletin 92,
- M. Tifforit sur la réfection de certaines voies en mauvais état.,
- M. SOL sur l'école du Phare,
- Mme Hermet sur la continuation de la piste cyclable et des travaux de la place Jean Anouilh

et bien d'autres questions orales .

Un exercice de démocratie directe dont il faudra préciser les règles à l'avance.

Prix du Commandant de Vaisseau Pierre Mazodier

Le prix a été attribué à la société Nationale de Sauvetage en mer pour le renouvellement du canot tout temps GEMA (en 2023).

Chacun d'entre nous peut apporter sa contribution volontaire.



Rapport 2019 du Groupe Intergouverne du Climat (GIEC) sur l'océan et la cryos

12

Ce Rapport spécial a été approuvé le 24 septembre 2019 par les 195 Gouvernements membres du GIEC.

Le Bureau de PALCF a pensé qu'il serait utile d'en faire un résumé à destination de ses membres, des décideurs locaux et plus largement du grand public. Dans le contexte de risque d'érosion et de submersion marine que connaît la presqu'île, nous avons choisi de nous focaliser sur le volet « océan » plutôt que sur le volet « cryosphère », même si les deux sont intimement liés. Par soucis d'une bonne compréhension, nous avons également essayé de faire un bref rappel du contexte et des rapports précédents du GIEC, notamment celui de 2018 sur le réchauffement planétaire de 1,5°C en 2100.

Qu'est-ce que le GIEC et comment travaille-t-il ?

Créé en 1988 par les Nations Unies et l'Organisation Météorologique Mondiale, le GIEC a pour mission de fournir aux décideurs, à intervalles réguliers, des évaluations scientifiques liées aux changements climatiques, à leurs conséquences et aux risques qu'ils peuvent poser à l'avenir, et de présenter des stratégies d'atténuation et d'adaptation. Grâce à ses travaux, les pouvoirs publics disposent d'informations scientifiques sur lesquelles ils peuvent asseoir leurs politiques climatiques. Ces évaluations du GIEC occupent une place centrale dans les négociations internationales portant sur les mesures à prendre pour faire face au changement climatique.

Le GIEC évalue les milliers de documents scientifiques publiés chaque année sur l'état des connaissances sur les changements climatiques. Il détermine les éléments sur lesquels la communauté scientifique s'accorde, ceux à propos desquels les opinions divergent et ceux qui nécessitent de plus amples recherches. Pour établir ses rapports, le GIEC mobilise des centaines de scientifiques et de spécialistes des sciences humaines. Il compte trois groupes de travail :

- Eléments scientifiques du changement climatique
- Incidences et vulnérabilité
- Atténuation du changement climatique et adaptations aux changements inéluctables.

Bref rappel sur le Rapport 2018 sur le réchauffement planétaire de 1,5°C

Le réchauffement planétaire a déjà atteint 1°C au-dessus des niveaux préindustriels (1850) en raison des émissions passées et actuelles de gaz à effet de serre, dont 0,5°C depuis 1980. Actuellement, le réchauffement climatique moyen d'origine humaine est estimé à 0.2°C par décennie.

Le Rapport sur le réchauffement planétaire de 1,5°C publié en 2018 a été commandé au GIEC à la suite de la COP 21 qui s'est tenue à Paris en 2015. Il a pour objectif d'estimer les conséquences d'un réchauffement de 1,5 ou de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle, sachant que si les émissions se poursuivent à leur rythme actuel, ce réchauffement de 1,5°C sera atteint entre 2030 et 2050 et se poursuivra dans la seconde moitié du siècle. Enfin, il est important de noter que les engagements pris par les Gouvernements sur leurs émissions de CO₂ lors de l'accord de Paris en 2015 - même parfaitement suivis - ne seront pas suffisants pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C mais conduisent à un réchauffement de 3 à 4°C en 2100.

Le rapport montre que si les conséquences d'un réchauffement de 1,5°C sont dramatiques, celles d'un réchauffement de 2°C sont bien pires et donc qu'en réalité, chaque demi-degré compte. Quelques exemples :

- Accès à l'eau : potentiellement deux fois plus de personnes sujettes à des pénuries à 2°C qu'à 1,5°C.
- Santé : Développement des bactéries et propagation des moustiques vecteurs d'infections

(1) La cryosphère désigne les régions gelées de la planète : neige, glaciers, calottes glaciaires, icebergs, glace de mer (banquise), glace de lac et de rivière, ainsi que permafrost (sol gelé en permanence) et sol gelé saisonnier.

mental d'Experts sur l'Evolution phère (1)

- Biodiversité :

- o Un réchauffement de 1,5°C entraîne la disparition de plus de la moitié des territoires pour 6% des insectes, 8% des plantes et 4% des vertébrés tandis qu'à 2°C, ces chiffres sont multipliés par 2 ou 3.
- o Un réchauffement de 2°C détruit les barrières de corail à plus de 99%, entraînant la disparition des espèces marines qui en dépendent.

Le rapport montre que pour limiter le réchauffement à 2°C d'ici 2100, nous devons réduire de 25% nos émissions d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2070. En revanche, pour rester en dessous de 1,5°C, les émissions doivent être réduites de 50% d'ici 2030, et être nulles à partir de 2050.

Limiter nos émissions demande des investissements importants pour réduire notre demande énergétique ou pour investir dans des énergies moins émettrices de gaz à effet de serre que le charbon, le pétrole ou le gaz. En outre, afin de maintenir les températures terrestres à un niveau acceptable, nous devons absorber plus de CO² que ce que l'on rejette (neutralité carbone) à partir de 2050. Cela passe notamment par des politiques de préservation et de restauration des écosystèmes : reforestation, restauration de zones humides,... Or, avec une population croissante, la question de la concurrence entre terres agricoles et terres consacrées à la capture de CO₂ se pose. Globalement, le GIEC estime le coût des investissements requis pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C à environ 2 400 milliards de dollars par an entre 2016 et 2035, soit 2,5% du PIB mondial.

Synthèse du Rapport spécial 2019 sur l'océan et la cryosphère

L'océan et la cryosphère sont des éléments indispensables de la vie sur Terre : 670 millions de personnes vivant dans des régions de haute montagne et 680 millions vivant dans des zones côtières à faible élévation dépendent directement de ces systèmes.

Le Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère présente de nouvelles preuves soulignant la nécessité d'une limitation du réchauffement planétaire conformément à l'objectif que les gouvernements se sont fixés dans l'Accord de Paris en 2015. En réduisant de toute urgence les émissions de gaz à effet de serre, il est en effet possible de limiter l'ampleur des changements auxquels sont confrontés l'océan et la cryosphère. Les écosystèmes et les moyens d'existence qui en dépendent pourraient ainsi être préservés.

Le rapport fait état des risques liés au climat auxquels les populations sont déjà exposées aujourd'hui et auxquels les générations futures seront confrontées. Sont également présentées des options pour s'adapter aux changements qui ne peuvent plus être évités, gérer les risques associés et renforcer la résilience pour pouvoir envisager un avenir viable. Il montre que l'adaptation dépend de la volonté et des capacités des individus et des communautés ainsi que des ressources financières disponibles. Ainsi, les changements rapides que connaît l'océan, forcent des populations des régions côtières à modifier radicalement leur mode de vie.

Fonte des glaces, élévation du niveau de la mer

Les glaciers et les calottes glaciaires des régions polaires perdent de la masse, ce qui contribue à l'accélération de l'élévation du niveau moyen de la mer ainsi qu'à l'expansion de l'océan. Par ailleurs, l'étendue de la banquise arctique diminue et celle-ci perd en épaisseur. Le réchauffement de l'océan - qui absorbe la majeure partie de l'excédent de chaleur de l'atmosphère - contribue également à l'élévation du niveau de la mer, l'eau chaude occupant un volume plus important que l'eau froide.

Alors que le niveau moyen de la mer a augmenté d'environ 15 cm à l'échelle mondiale au cours du XX^e siècle, cette hausse est actuellement plus de deux fois plus rapide – environ 3,6 mm par an – et continue de s'accroître. Le niveau de la mer continuera d'augmenter pendant des siècles dans tous les cas de figure. Cette hausse pourrait atteindre 30 à 60 cm environ d'ici 2100 et ce, même si les émissions de gaz à effet de serre sont fortement réduites et si le réchauffement planétaire est limité à une valeur bien en dessous de 2 °C ; cette hausse pourrait atteindre 60 à 110 cm si ces émissions continuent d'augmenter fortement. Ces écarts importants des projections sont liés à la façon dont les calottes glaciaires réagiront au réchauffement, en particulier en Antarctique, qui fait encore l'objet d'incertitudes.



Rapport 2019 du Groupe Intergouverne du Climat (GIEC) sur l'océan et la cryos

14

Gelé depuis de nombreuses années, le permafrost se réchauffe et dégèle. Selon les projections, sa fonte devrait être généralisée au XXI^e siècle. Même si le réchauffement planétaire est limité à des valeurs bien inférieures à 2°C, environ 25 % du permafrost de surface (3-4 mètres de profondeur) dégèlera d'ici 2100. Si les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter fortement, il est possible qu'environ 70 % du permafrost de surface disparaisse. Or, le permafrost arctique et boréal renferme de grandes quantités de carbone organique et risque d'entraîner une hausse considérable des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, ce qui aurait un effet d'accélération du réchauffement climatique.

Des valeurs extrêmes du niveau de la mer plus fréquentes

L'élévation du niveau de la mer augmentera la fréquence des valeurs extrêmes, à marée haute et pendant les grandes tempêtes. Quel que soit le réchauffement supplémentaire, des événements qui se produisaient précédemment une fois par siècle se produiront chaque année d'ici 2050 dans de nombreuses régions, augmentant les risques auxquels sont confrontées de nombreuses villes côtières et petites îles de faible élévation. Sans investissements majeurs dans l'adaptation, ces zones seront exposées à des risques croissants d'inondation. Selon le rapport, tout semble indiquer que certains États insulaires deviendront inhabitables en raison des changements liés au climat subis par l'océan et la cryosphère.

L'intensification des vents et de la pluie associés aux cyclones tropicaux exacerbe les valeurs extrêmes du niveau de la mer et les aléas côtiers. L'intensité des aléas sera encore plus grande en raison d'une augmentation de l'intensité moyenne des cyclones tropicaux, de l'amplitude des ondes de tempête et de la pluviométrie qui y sont associées, en particulier si les émissions de gaz à effet de serre demeurent élevées. Les dommages causés par les inondations pourraient augmenter de 100 à 1.000 fois d'ici 2100.



Des écosystèmes océaniques en mutation

L'océan a absorbé 20 à 30 % des émissions anthropiques de dioxyde de carbone depuis les années 1980, ce qui a entraîné son acidification. S'il continue d'absorber du carbone jusqu'en 2100, il deviendra toujours plus acide ce qui menace probablement la survie à long terme de beaucoup d'espèces marines, et plus spécifiquement les organismes contenant du carbonate de calcium dont les coraux, les mollusques et crustacés ainsi que le phytoplancton ce qui pourrait perturber les chaînes alimentaires marines et altérer la biochimie des océans dans une proportion et d'une façon qui ne sont pas encore prévisible et compréhensible à ce jour.



Depuis 1970, l'océan a absorbé plus de 90 % de la chaleur excédentaire du système climatique. D'ici à 2100, il absorbera 2 à 4 fois plus de chaleur que pendant la période allant de 1970 à l'heure actuelle si le réchauffement planétaire est limité à 2 °C, et jusqu'à 5 à 7 fois plus, si les émissions sont plus élevées. Ce réchauffement de l'océan réduit le brassage entre les différentes couches d'eau et, en conséquence, diminue l'approvisionnement en oxygène et en nutriments nécessaire à la faune et à la flore marines. La fréquence des vagues de chaleur marines a doublé depuis 1982 et leur intensité augmente. Or selon les projections, leur fréquence, leur durée, leur étendue et leur intensité devraient encore augmenter. Elles seront 20 fois plus fréquentes si le réchauffement est de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et 50 fois plus fréquentes si les émissions continuent d'augmenter fortement.

Le réchauffement et l'acidification des océans, la diminution de l'oxygène et les variations de l'approvisionnement en nutriments ont déjà des répercussions sur la répartition et l'abondance de la faune et de la flore marines dans les zones côtières, en haute mer et dans les profondeurs océaniques. Depuis 1950, on constate des migrations d'espèces marines en réponse aux modifications de l'océan - aujourd'hui 50 km / an en surface. Les changements

mental d'Experts sur l'Evolution phère (1)

dans la répartition des populations de poissons ont réduit le potentiel global de capture. À l'avenir, ce potentiel diminuera encore dans certaines régions, en particulier les océans tropicaux, mais augmentera dans d'autres, telles que l'Arctique. La sécurité alimentaire des communautés qui dépendent fortement des produits de la mer s'en trouvera menacée, en plus des conséquences néfastes de la surpêche.

Les connaissances au service de l'urgence d'agir

Le Rapport spécial souligne qu'il importe de définir, de toute urgence, des mesures prioritaires opportunes, ambitieuses et coordonnées au niveau mondial pour faire face aux changements durables sans précédent que subissent l'océan et la cryosphère. Il met en lumière les coûts et les risques toujours plus élevés liés à l'inaction.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre limitera les impacts sur les écosystèmes océaniques qui nous fournissent de la nourriture. La limitation du réchauffement planétaire nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels requiert la mise en oeuvre de transitions d'une ampleur sans précédent dans tous les secteurs : énergie, transports, chauffage, agriculture, alimentation, logement, gestion des terres, infrastructures et industrie.

Le rapport souligne la diversité des options disponibles pour l'adaptation, notamment en réponse aux inondations. Le rapport donne des preuves des avantages qu'il y a à associer les connaissances scientifiques et les savoirs locaux, afin de développer des options appropriées pour gérer les risques liés au changement climatique et améliorer la résilience. Il s'agit en effet souvent de solutions existantes, par exemple digues, constructions sur pilotis ou relocalisation.

Implications pour la Région Nouvelle Aquitaine et le Bassin d'Arcachon

En 2017, le Comité Scientifique Régional Acclimaterra dirigé par M. Hervé Le Treut, climatologue de renom et membre du GIEC, a publié un rapport intitulé « Anticiper les changements climatiques en Nouvelle Aquitaine » à la demande de la Région. Avec 720 km de côte, la Région Nouvelle Aquitaine est naturellement très concernée par l'impact du changement climatique sur l'océan et le rapport Acclimaterra aborde notamment la question des modifications physiques du littoral aquitain dans le contexte du changement climatique. Actuellement, l'augmentation de l'élévation du niveau de l'océan est d'environ 3 mm / an en Nouvelle-Aquitaine et est estimée à 30 à 150 cm à l'horizon 2100, selon les efforts de réduction des émissions des gaz à effet de serre. Ces chiffres sont proches de l'estimation globale de 30 à 110 cm du rapport spécial 2019 du GIEC sur l'océan et la cryosphère. À l'avenir, l'élévation inéluctable du niveau de l'océan entraînera mécaniquement une augmentation de la fréquence et de l'intensité des submersions marines ainsi que des problèmes d'érosion sur le Bassin d'Arcachon.

L'horizon 2100 peut nous paraître bien éloigné, cependant nos petits-enfants le connaîtront probablement et compte tenu de l'inertie considérable des systèmes sociaux-économique (urbanisme, mobilité, énergie,...), il est urgent de réfléchir aux adaptations pertinentes aux risques de submersion marine et d'érosion du littoral pour qu'à l'horizon d'une génération (2050), ils ne soient pas trop impactés par l'élévation inéluctable du niveau de l'océan. Si nous voulons leur transmettre un environnement vivable, il est clair que nous devons agir sans tarder pour réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre jusqu'à les faire disparaître complètement. Atteindre la neutralité carbone en 2050 est d'ailleurs l'objectif du Gouvernement Français et nous devons y contribuer par nos comportements individuels et comme membre de notre collectivité.

Comme l'indiquent les experts du GIEC, nous devons être conscients que s'adapter ne veut pas dire seulement « bricoler » des colmatages de circonstance en réponse à des problèmes rencontrés un à un, mais c'est aussi inventer un futur différent pour l'humanité, plus sobre et plus responsable, mais sans doute plus heureux pour tous, la surconsommation compulsive n'étant pas nécessairement synonyme de bonheur.



Elaboration du Plan Climat Air Energie

16

La Loi relative à la Transition Énergétique du 17/08/2015, et plus récemment le Décret du 28/06/2016, ont édicté des dispositions nouvelles sur l'élaboration du document Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Entre - autre, le PCAET doit être constitué :

- d'un bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire.
- des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- d'un plan d'actions portant sur :
 - l'amélioration de l'efficacité énergétique.
 - le développement coordonné des réseaux de distribution de l'électricité, de gaz et de chaleur.
 - l'augmentation de la production d'énergies renouvelables.
 - la valorisation du potentiel d'énergie issue de la récupération.
 - le développement du stockage et l'optimisation de la distribution d'énergie.
 - le développement de territoire à énergie positive.
 - la limitation des émissions de GES.
 - l'anticipation des impacts du Changement Climatique :
 - + la mobilité « sobre et décarbonée » (si compétence EPCI).
 - + la maîtrise de la consommation d'énergie de l'éclairage public (si compétence EPCI).
 - + le Schéma Directeur de développement de réseau de chaleur (si compétence EPCI).
 - + la lutte contre la pollution atmosphérique (s'il existe un Plan de Protection de l'Atmosphère).
- d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le PCAET doit être soumis avant approbation au Préfet de Région, Président du Conseil Régional, Président de l'Association Régionale d'Organismes d'Habitat Social, représentant des autorités organisatrices des réseaux publics de distribution de l'électricité et de gaz.

Le PCAET doit :

- prendre en compte les Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) et de Cohérence Territoriale (SCoT).
- être pris en compte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- être compatible avec les objectifs fixés pour chaque polluant, s'il existe un Plan de Protection de l'Atmosphère.
- être intégré au rapport annuel de développement durable, dans le cas d'EPCI de plus de 50 000 habitants.

I – PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DU SYBARVAL



Le territoire du SYBARVAL – premiers constats



- Notre territoire couvre **17 communes**
- Ces communes accueillent **148 866 habitants** en 2015
- Le territoire s'étend sur **1 468 km²**
- Année de référence du diagnostic réalisé = **2015**
- Le diagnostic intègre les **corrections climatiques** nécessaires

• Premier constat (consommations brutes et par habitant en 2015) :

SYBARVAL	6 370 GWh	⇒ 42 800 kWh/hab ⇒ 27 400 kWh/hab (hors Smurfit Kappa)
Gironde	40 400 GWh	⇒ 26 800 kWh/hab

II – OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES ET STRATÉGIE DU PCAET

II – 1 LES OBJECTIFS DU PCAET



Pourquoi faire un PCAET ?

Élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial :

Une obligation pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants

- ✘ Réduire les **consommations d'énergie** du territoire → **-20%** de consommation d'énergie en 2030 (par rapport à 2012) visé par la LTECV
- ✘ Développer les **énergies renouvelables (EnR)** → **23%** d'EnR de la consommation finale d'énergie en 2020 visé par la LTECV
- ✘ Diminuer les émissions de **gaz à effet de serre (GES)** → **70%** des actions de réduction des émissions de GES se décideront et seront réalisées au niveau local (PNUE)
- ✘ Améliorer la **qualité de l'air** → **68 à 97 milliards** d'euros par an comme coût de la pollution atmosphérique en France (Sénat)
- ✘ Adapter le territoire aux **changements climatiques** → La température moyenne a déjà augmenté de **+1°C** en France en un siècle (Météo-France)

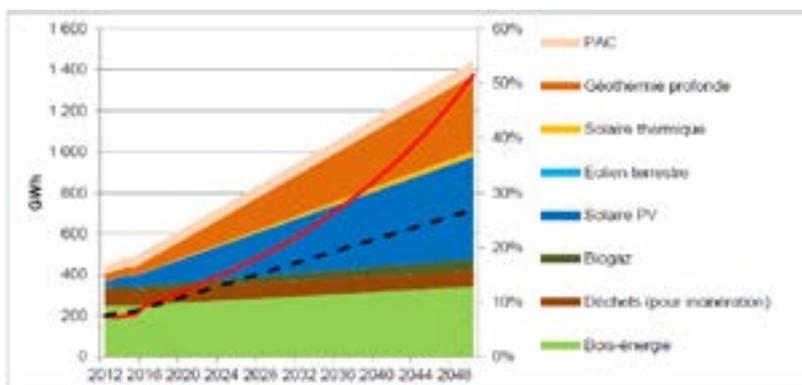
III – 2 LA STRATEGIE DU PCAET



*La stratégie territoriale :
objectifs et leviers en matière de consommations d'énergies*

Objectif : -50 % de consommations énergétiques finales (par rapport à 2012)			
Objectifs PCAET à 2050	Etat des consommations SYBARVAL 2015	Objectif de consommation à 2050	Exemples de leviers d'actions
Résidentiel : -54%	1 528 GWh	690 GWh	Rénovation des logements individuels et copropriétés...
Tertiaire : -70%	313 GWh	89 GWh	Isolation des bâtiments (bureaux, commerces, équipements publics...)...
Industrie : -20%	2 523 GWh	1 672 GWh	Amélioration de l'efficacité énergétique des process et moteurs...
Transports : -70%	1 937 GWh	582 GWh	Augmentation de la part de modes de déplacements doux, amélioration des performances des moteurs et de conduite...
Agriculture : -30%	68 GWh	52 GWh	Amélioration de l'efficacité des pratiques agricoles...

OBJECTIF :
**multiplier par 3 la production EnR pour
50 % consommation finale**



- Nos trois priorités de travail**
- **Photovoltaïque** sur terrains artificialisés et/ou pollués
 - **Biogaz** par la valorisation des gisements (biodéchets, boues...)
 - **Géothermie** pour le tertiaire et le résidentiel



III – PLAN D’ACTIONS DU PCAET

Le plan d’actions du PCAET identifie 5 priorités.

Trois priorités sont présentées et relèvent du domaine de l’aménagement et de la protection.

Priorité 3 / 5 Diversifier les modes de déplacement des habitants du territoire

- ACTION 3 – 1 la promotion des véhicules à carburants alternatifs.
- ACTION 3 – 2 le renforcement de la pratique du vélo (dont électriques) par les habitants et les touristes.
- ACTION 3 – 3 le développement de pôles d’échanges pour renforcer le maillage multimodal.
- ACTION 3 – 4 le développement des mobilités maritimes à moindre impact environnemental.
- ACTION 3 – 5 la coordination de l’offre de mobilité sur le territoire.
- ACTION 3 – 6 l’incitation à l’émergence de plans de mobilité pour les collectivités du territoire et les entreprises.
- ACTION 3 – 7 la poursuite de l’apaisement des traversées de communes.
- ACTION 3 – 8 l’organisation des livraisons et de la logistique urbaine.

Priorité 4 / 5 Développer les énergies renouvelables Devenir un Territoire à Energie Positive

- ACTION 4 – 1 l’installation du photovoltaïque sur les espaces artificialisés ou pollués.
- ACTION 4 – 2 l’utilisation de la géothermie.
- ACTION 4 – 3 le développement de la filière de méthanisation.
- ACTION 4 – 4 la veille sur les opportunités de la filière hydrogène (production et consommation) en lien avec la SEM Route des Lasers.
- ACTION 4 – 5 la communication autour des pratiques d’autoconsommation et de stockage.
- ACTION 4 – 6 la recherche de récupération de chaleur sur l’assainissement.

Priorité 5 / 5 Construire un territoire résilient face aux changements climatiques

- ACTION 5 – 1 la résilience du territoire face aux risques naturels.
- ACTION 5 – 2 la reconstitution des zones humides et des boisements vecteurs de services écosystémiques majeurs.
- ACTION 5 – 3 la valorisation des actions et initiatives des différents acteurs sur la ressource en eau.
- ACTION 5 – 4 la connaissance sur la filière bois pour sensibiliser le public et les acteurs au rôle des espaces forestiers.
- ACTION 5 – 5 la protection de la biodiversité nocturne par la création d’une Réserve Internationale de Ciel Etoilé.

PALCF participe aux réunions PCAET de concertation du public, organisées par le SYBARVAL.

I – DEFINITION DU SCoT

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

- ✓ Un **outil de planification** qui vise à coordonner les politiques publiques d'un territoire : habitat, déplacements, développement économique et commercial, environnement, énergie...

S = Schéma

Co = de cohérence

T = Territoriale

- ✓ Un **document conséquent** qui s'articule autour de **plusieurs composants**



- Un **état des lieux** de toutes les thématiques abordées, permettant de lister les enjeux
- Un **projet de territoire** (PADD) à l'horizon 2040 hiérarchisant ces enjeux et les rendant cohérents entre eux
- Une **boîte à outils** (DOO) avec les règles qui s'appliqueront au territoire pour les années à venir.

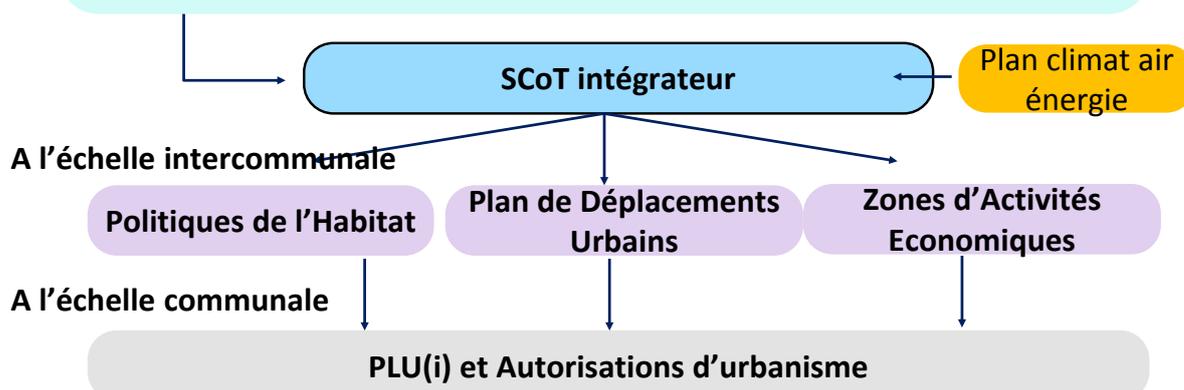
II – LES INTERFACES DU SCoT

Le SCoT se positionne dans un référentiel réglementaire et normatif relevant de plusieurs domaines complémentaires (politiques, économie, environnement, urbanisme).

Le SCoT fait le lien entre les échelles d'actions

A l'échelle nationale et régionale

Code de l'urbanisme et de l'environnement, Loi Littoral, SRADDET (Schéma Régionale d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, SDAGE et SAGE (Aménagement et gestion des Eaux), Charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon, Stratégies de gestion des risques...



III – LES ENJEUX DU SCoT

DÉMOGRAPHIE HABITATS EQUIPEMENTS	ENVIRONNEMENT : RISQUES
Préserver le caractère multipolaire du territoire.	Maîtriser et organiser la croissance démographique.
Maintenir une offre élargie et complémentaire de services.	Limiter la consommation des espaces.
Proposer une offre de formations supérieures en lien avec les savoir-faire locaux	Réduire les effets de ruissellement
Accompagner le déploiement de la fibre sur le territoire.	Viser la restauration des écosystèmes.
Anticiper et maîtriser la croissance démographique.	Organiser la fréquentation des différents paysages
Limiter la consommation des espaces.	Réduction des pollutions.
Poursuivre la diversification à l'œuvre de l'offre de logements	Reconquérir les paysages urbains et les espaces de transition.
Adapter le parc le plus ancien aux besoins actuels.	Protéger le réseau hydrographique.
	Adapter l'urbanisation.

ÉCONOMIE COMMERCE	MOBILITÉS TRANSPORTS
Renforcer les activités productives.	Maintenir des infrastructures routières et ferrées efficaces.
Proposer des formations en lien avec les besoins.	Compléter si nécessaire le maillage routier
Valoriser les savoir-faire locaux.	Veiller à la bonne accessibilité des espaces économiques
Anticiper les besoins fonciers et immobiliers.	Organiser les flux en période estivale.
Adosser aux ZAE des vocations.	Faire des gares de véritables lieux d'intermodalité.
Accompagner les entreprises naissantes.	Renforcer l'offre de transport en commun.
Proposer un cadre de travail de qualité	Encourager les utilisations différenciées de la voiture.
	Apaiser les mobilités dans les centres-villes.
	Sécuriser les itinéraires cyclables et piétons et pour suivre le développement du maillage cyclable.

IV – ÉCHÉANCIER D'ÉLABORATION DU SCoT



Décision du Conseil Municipal du 21 septembre 2019 :

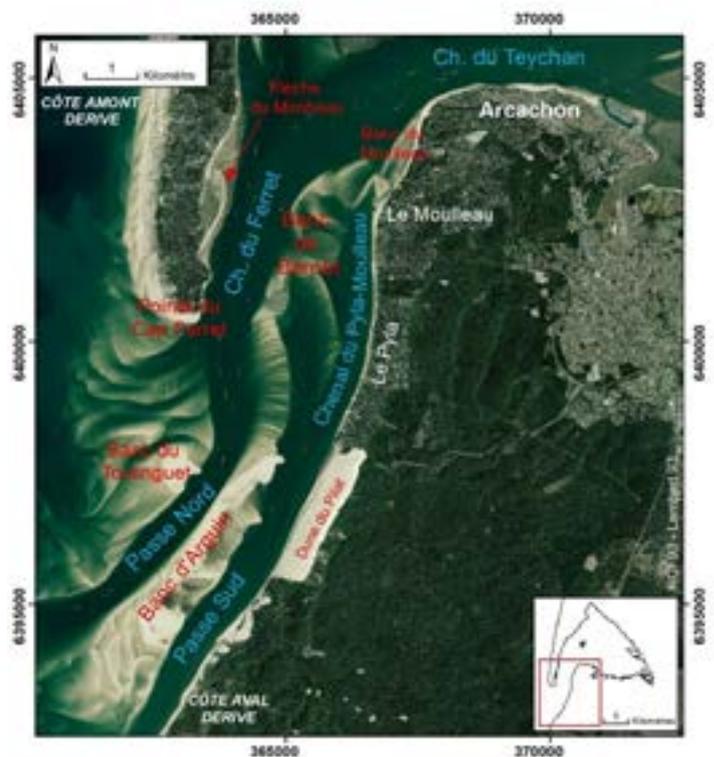
de prescrire la mise en révision sur l'ensemble du territoire communal du Plan Local d'Urbanisme.

Les axes principaux de la révision sont les suivants :

- Déployer une politique de l'habitat qui réponde aux enjeux actuels et à venir de la commune.
- Assurer les conditions d'un développement économique pérenne.
- Poursuivre la préservation et la mise en valeur du patrimoine environnemental, paysager et architectural.
- Intégrer les évolutions réglementaires et les risques naturels.

Les principaux axes déclinent les objectifs suivants :

- Mener une politique de l'habitat adaptée aux enjeux de la commune (logements sociaux, accession sociale, logement pour les saisonniers et primo accédants...) et renforcement de la mixité sociale et fonctionnelle.
- Créer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans les secteurs urbains à enjeux.
- Organiser le développement urbain en cohérence avec la perspective d'accueil et l'organisation urbaine souhaitées dans un souci de limiter la consommation d'espace, (volumétries, logements, commerces, stationnement, continuité piétons/cycles, paysage, mobilité et déplacement..).
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine environnemental, paysager et architectural et sa traduction réglementaire.
- Ouvrir à l'urbanisation des zones 2 AU bénéficiant déjà des infrastructures et des Réseaux.
- Mener une politique de développement économique par la création d'une zone d'activités économiques ou par l'extension de la zone existante.
- Traduire réglementairement les études urbaines et environnementales qui seront menées dans le cadre de la procédure de révision et prendre en compte les diverses études en cours (étude centre bourg de Lège, étude sur la Dune du Canon).
- Actualiser le contenu du PLU au regard des nouveaux textes et objectifs d'ordre réglementaire et simplification du règlement.
- Renforcer les équipements publics sur le territoire (création d'une déchetterie ...).
- Redéfinir les outils réglementaires (emplacements réservés, espaces boisés classés, bâtiments à protéger.....).
- Renforcer la prise en compte des risques naturels.



Morphologie et toponymie actuelle de l'embouchure du Bassin d'Arcachon

Comité de suivi de la Stratégie Locale Lège - Cap Ferret du 05/12/2019

Source : Mairie Lège – Cap Ferret



23

PALCF a participé au 3^{ème} comité de suivi de la stratégie locale pour la lutte contre l'érosion du trait de côte à la Pointe du Cap ' Ferret. Cette réunion s'est déroulée à la Mairie de Lège Bourg le 05/12/2019.

4 présentations ont été menées par les intervenants suivants :

- le 1^{er} adjoint, Maire par Intérim la Directrice de Cabinet et le Chargé de mission.
- le représentant de la DDTM.
- le représentant CEREMA, missionné par le Préfet de Région en appui technique, pour 3 ans, sur la surveillance du trait de côte à la pointe du Cap - Ferret.

Les thèmes abordés ont été :

- la stratégie locale de lutte contre l'érosion du trait de côte à la Pointe du Cap – Ferret (présentation Mairie Lège – Cap Ferret) :
 - + travaux d'Urgence à la Pointe.
 - + point d'avancement sur le dossier réglementaire de la Pointe.
- la révision du Plan Communal de Sauvegarde de la commune Lège – Cap Ferret (présentation Mairie Lège – Cap Ferret).
- gestion et suivi des ouvrages au Cap Ferret (présentation DDTM).
- proposition pour l'organisation de la surveillance de l'érosion du trait de côte à la pointe du Cap Ferret (intervention CEREMA).

I – PRÉSENTATION STRATÉGIE LOCALE

Travaux d'urgence : préparation

Lutter contre le risque de brèche, en mettant du sable au bon endroit au bon moment (optimisation ressources)



Le cordon dunaire de la Pointe
du 02/10/19

24 sept – Visite à la Pointe avec les partenaires techniques

- Encoche d'érosion à la limite de propriété Conservatoire du Littoral / M. Bartherotte.
- Seuil de déclenchement des travaux d'urgence atteint :
 - Largeur de dune \leq 20 m.
- Grandes marées prévues du 26/09 au 01/10.

26 sept – Sollicitation services de l'Etat –R.214-44.
Autorisation reçue le 27 sept

01 oct. – Préparation du chantier

- **Visite sur site :**
 - Recul de 3 m suite aux grandes marées.
 - Stock de sable sur le village des blockhaus
 - Participation de l'écologue
- **Réception de l'AOT.**

02 oct – Lancement des travaux d'urgence

Travaux d'urgence : étapes



✓ **34 415 m³ de sables extraits sur la plage des Blockhaus :**
→ du 02/10 au 08/11 (25 jours de travaux)

1 - **Renforcement de la dune amoindrie (7 150 m³).**
(du 02 au 08 octobre)

2 - **Dépôt en pied de dune au droit du belvédère (11 330 m³).**
(du 09 au 18 octobre)

3 - **Dépôt en pied de dune à l'est du belvédère (3 630 m³).**
Stock sur la dune au droit du belvédère (2 795 m³).
(du 21 au 25 octobre)

4- **Stock en arrière de la dune amoindrie (4 250 m³).**
(du 28 au 30 octobre)

• Du 31/10/19 au 02/11/19 :

→ **Surveillance renforcée pour la tempête Amélie.**

→ **Perte du sable déposé en pied de dune au droit du belvédère.**

5 - **Dépôt en pied de dune au droit du belvédère (5 260 m³).**
(du 05 au 08 novembre)

Travaux d'urgence à la Pointe



Focus sur le belvédère

• Du 21/10/19 au 25/1/19 :

→ **Stock de sable au dessus de la dune au droit du belvédère** en prévention de travaux d'urgence lors des gros coefficients (du 26/11 au 01/11).

• 02/11/19 : Tempête Amélie

→ **Déplacement du sable stocké vers la végétation de M. Bartherotte.**

• 08/11/19 -14/11

→ **Mise en place de filets coco par l'ONF**

→ **Remise à niveau de la dune au droit du belvédère.**

→ **Mise en place d'une couverture de branchage pour piéger le sable.**

Bilan des travaux d'urgence à la Pointe

Source de sable pour le reste de l'hiver 2019-2020

✓ **Stock de sable en arrière de la dune amoindrie :**
→ ~ 5 000 m³.

✓ **Stock avec le sable du banc de la vigne :**
→ Autorisation par la DDTM le 15/11/19.
→ Début des travaux en janvier 2020.
→ 20 000 m³ stockés au stade des dunes.

✓ **Extraction sur les crochons ou la plage des blockhaus :**
→ Selon l'urgence.
→ Selon la dynamique hydrosédimentaire du milieu.

Lège - Cap Ferret du 05/12/2019

Source : Mairie Lège – Cap Ferret

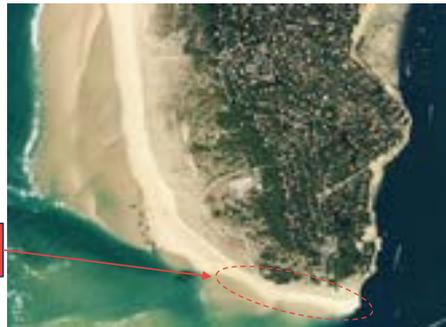


25

Point d'avancement sur le dossier réglementaire de la Pointe

Le grand rechargement de la Pointe du Cap Ferret

- ✓ **Objectifs :**
→ Elargissement de la dune et de l'estran.
- ✓ **Périmètre du projet :**
→ De la dune amoindrie à la digue de M. Bartherotte.



- ✓ **Durée :**
→ Demande d'autorisation de 10 ans.
- ✓ **Maître d'ouvrage :**
→ le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (compétence maritime)

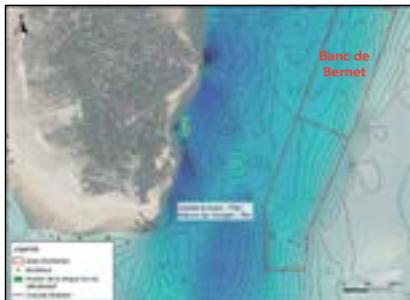
Point d'avancement sur le dossier réglementaire de la Pointe

Le grand rechargement de la Pointe du Cap Ferret

- ✓ **Deux scénarios :**

Rechargements maritimes

- Dans la lignée des travaux menés par le SIBA.
- Reprofiler la dune et l'estran.
- Zone de prélèvement : le banc de Bernet.
- Volumes : 300 000 m³ (1^{ère} fois)
150 000 m³ tous les 2 ans.



Rechargements terrestres

- Dans la continuité des opérations de l'hiver.
- Faire face aux situations d'urgence.
- Zones de prélèvement : crochons (dune blanche quand c'est possible).
- Volume : 50 000 m³, entre les rechargements maritimes, si nécessaire.



PALCF approuve la stratégie locale, à court terme, de lutte contre l'érosion du trait de côte.

Concernant la stratégie locale à moyen et long terme, PALCF propose l'organisation d'un séminaire International réunissant Scientifiques / Entreprises / Bureaux d'Etudes pour présenter les solutions techniques innovantes « Etat de l'Art / Retour d'Expériences » ayant prouvé leur efficacité à l'Etranger (PRESQU'ILE DE SYLT en ALLEMAGNE, USA, HOLLANDE, ...).

Comité de suivi de la Stratégie Locale Lège - Cap Ferret du 05/12/2019

26

Source : Mairie Lège – Cap Ferret



II – PRÉSENTATION DU NOUVEAU PLAN COMMUNALE DE SAUVEGARDE

Le CEREMA accompagne la Mairie Lège – Cap Ferret dans l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le PCS est subordonné au Plan de Secours ORSEC.

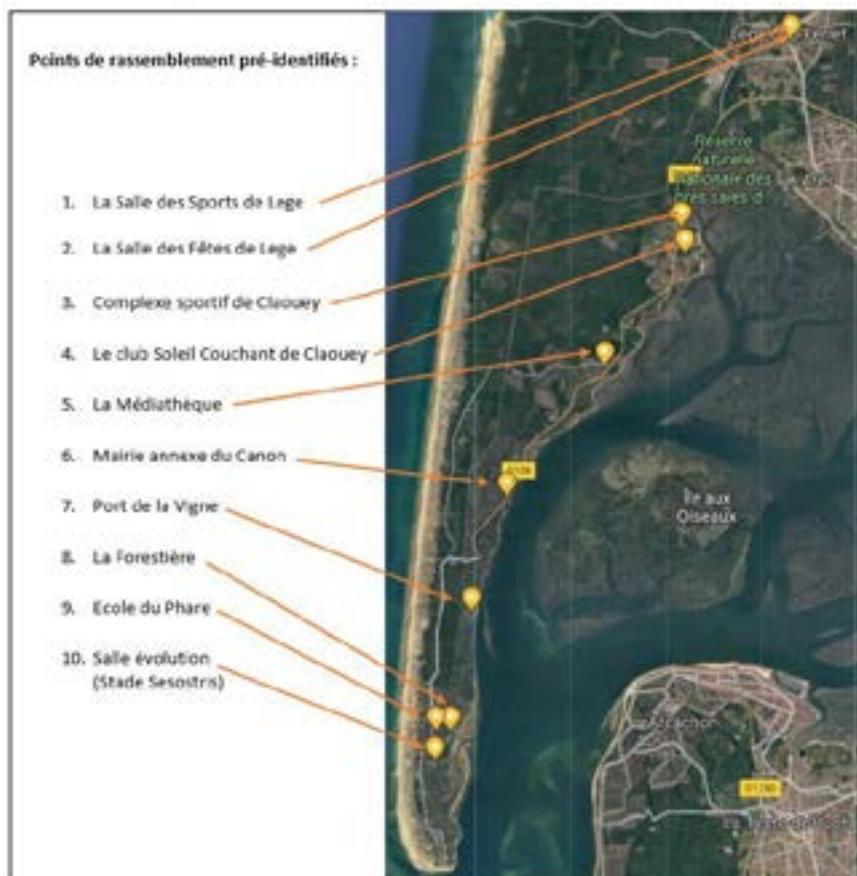
Le PCS ne présente plus de scénarii préalablement établis mais un document unique qui permet de répondre à toutes les situations urgentes.

Les documents sont classés par niveaux de détails, à utiliser en fonction des besoins.

DOCUMENTS	COMMENTAIRES
FICHE PROCESSUS	Grands principes d'organisation et la répartition des rôles
FICHE ACTIONS	Description plus détaillée de certaines tâches
DOCUMENTS OPÉRATIONNELS	Modèles de documents utilisables en cas de crise
DOCUMENTS UTILES	Informations pratiques

1 fiche action spécifique et une procédure d'alerte sont destinées à la gestion des risques d'érosion du trait de côte à la Pointe du Cap Ferret.

Cette carte présente les points de rassemblement et les centres d'accueil identifiés.
Le site est choisi en fonction de la situation.



Plan d'Actions PNMBBA 2020

(Version du Conseil de gestion du 29 novembre 2019)

AXE stratégique	Projet	Période	Maître d'ouvrage	Réalisation	Comité de pilotage
Axe 1 : Plan de gestion et indicateurs	Suivi de la reproduction des limicoles côtiers	2019 2020	PNMBA	PNMBA	PNMBA, Communes, ONF, CELRL
	Soutien à la création d'indicateurs relatifs aux oiseaux nicheurs	2020	PNMBA	Prestataire	PNMBA, gestionnaires
	Soutien au projet de sciences participatives en plongée avec Océan'Obs	2020 2021	Océan'Obs	Océan'Obs	N/A
	Suivi des macrodéchets et des microparticules et de leurs impacts dans le périmètre du PNMBBA	2020	PNMBA	PNMBA	PNMBA, AEAG, partenaires scientifiques
Axe 2 : Actions en faveur de la Biodiversité	Cartographie des friches ostréicoles du B.A. et mise en place de suivi spatial	2018 2019 2020	PNMBA	ISEA, PNMBA	PNMBA, AEAG, DDTM33, CRCAA, SIBA
	Actions en faveur de la Biodiversité	2019 2020	SIBA	IBA, CD17, IFREMER	N/A
	Suivi du potentiel de recolonisation des zostères suite à réhabilitation des friches ostréicoles	2019 2020	SIBA	IFREMER	N/A
	Accompagnement de la contribution de l'ostréiculture aux herbiers de zostères du B.A.	2020	PNMBA	PNMBA, CR-CAA	PNMBA, CRCAA, IFREMER
	Restauration de Zostère naine par semis	2020	PNMBA	PNMBA	PNMBA, IFREMER, Cornell University
	Transplantation de Zostère marine	2020	PNMBA	Scaph Pro	À définir
	Coop. Franco-japonaise sur ostréiculture et restauration de zostères	2020	PNMBA, SFJO	Partenariale	SFJO, PNMBA, CR-CAA, DLAL, FEAMP
	Expérimentations sur amélioration reproduction des seiches dans B.A.	2020 2021	PNMBA,	PNMBA, Prestataires	PNMBA, CDPMEM33, prestataires
	Gestion adaptative des gisements de moules et interactions avec autres usages	2020	PNMBA,	À définir	À définir
	Enlèvement d'épaves	2020	PNMBA,	À définir	À définir
Axe 3 : Développement durable et conciliation des usages	Mouillages innovants pour le B.A.	2020	PNMBA	PNMBA	PNMBA
	Elaboration d'une stratégie collective pour mouillages sur B.A.	2020	PNMBA	Prestataire	PNMBA, prestataire
	Pratiques de carénage des usagers de loisirs et perspectives d'évolution	2020	PNMBA	Prestataire	PNMBA, UPNBA
	Suivi environnemental de solutions alternatives aux antifoulings biocides	2020	PNMBA	Prestataire	PNMBA, UPNBA
	Gestion des flux de passagers sur le B.A.	2020	PNMBA	Prestataire	PNMBA, prestataire
	Expérimentation de partage d'informations géolocalisées sur le B.A.	2020	PNMBA	À définir	À définir
	Guide pour la régularisation des perrés et des épis sur le DPM	2019 2020 2021	PNMBA	Prestataire	PNMBA, prestataire
	Interactions entre pêche professionnelle et les richesses naturelles du Bassin	2019 2020 2021	PNMBA	PNMBA, CDPMEM33, CRPMEM NA	PNMBA, CDPMEM33, CRPMEM NA, Services de l'Etat
	Comptage des pêcheurs à pied de loisir sur PNMBBA	2019 2020	PNMBA	PNMBA, struct. volontaires	N/A
	Appui à ACMBA sur modalités de gestion des AOT pour installations de chasse	2019 2020	PNMBA	PNMBA	PNMBA, DDTM33, ACMBA, FDC33, CELRL
	Approvisionnement de pignots en circuit court	2020	PNMBA	PNMBA	N/A
Valorisation des filières professionnelles traditionnelles du B.A.	2020	À définir	À définir	À définir	

Plan d'Actions Parc Naturel Marin 2020

28

AXE stratégique	Projet	Période	Maître d'ouvrage	Réalisation	Comité de pilotage
Axe 4 : Valorisation et connaissance des patrimoines culturels	Caractérisation de la valeur patrimoniale des espaces portuaires du B.A.	2018 2019 2020 2021	CAUE de Gironde	CAUE de Gironde	N/A
	Connaissances liées aux patrimoines naturels et culturels de la mer	2019 2020	Porteur de projet	Porteur de projet	N/A
	Réalisation de « portraits » du B.A. et diffusion	2019 2020	Porteur de projet	Porteur de projet	N/A
	Recueil de connaissances pour atlas toponymique du B.A.	2020	PNMBA	Prestataire	PNMBA, prestataire
	Soutien à la production artistique et culturelle liée à la mer	2020 2021	Porteur de projet	Porteur de projet	N/A
	Accompagnement à la structuration d'une démarche de compagnonnage	2020	À définir	À définir	À définir
Axe 5 : Connaissance	Actions en faveur connaissance et conservation des espaces Natura 2000	2019 2020	PNMBA	PNMBA ou partenaire	À définir
	Etude du fonctionnement hydro-bio-morpho-sédimentaire du B.A.	2019 2020 2021	PNMBA	PNMBA, Brgm, Ifremer, Univ BX, Univ Rochelle, SIBA	PNMBA, Brgm, Univ BX, Univ Rochelle
	Suivi captage des moules dans le B.A.	2019 2020	PNMBA, CREEA	PNMBA, CREEA	PNMBA, CREEA, CRCAA
	Suivi des larves d'huitres du B.A.	2019 2020	PNMBA, CREEA	CREEA	PNMBA, CREEA, CRCAA
	Dynamiques gisements de coques du B.A.	2019 2020	PNMBA	PNMBA, SEPAN-SO Aquitaine	Partenaires scientifiques
	Etat et dynamique des gisements de moules sur le B.A.	2020 2021	PNMBA	Partenaire, prestataire	PNMBA, CRCAA, CDP-MEM33, CREEA, DIRM SA, DDTM33 ; Ifremer, UMR EPOC
	Suivi des pontes de seiches dans le B.A.	2019 2020	PNMBA	IMA	PNMBA, CDPMEM33, IMA
	Situation du Crabe à pinceaux dans le B.A.	2020	PNMBA	PNMBA	À définir
	Situation de l'Huître plate dans le B.A.	2020	PNMBA	PNMBA	À définir
	Déploiement d'hydrophones dans l'ouvert du B.A.	2019 2020 2021	PNMBA	PNMBA et bureau d'étude	À définir
	Caractérisation des réservoirs à poissons et des prés salés	2019 2020	PNMBA	FDAAPPMA	À définir
	Amélioration des connaissances sur ressources et fonctionnalités halieutiques du B.A.	2020	PNMBA	À définir	À définir
	Analyses physico-chimiques et biologiques sur écosystème du B.A.	2019 2020	PNMBA	PNMBA, Prestataires	Partenaires scientifiques
	Connaissance des oiseaux hauturiers sur l'ouvert du B.A.	2019 2020	PNMBA	PNMBA	PNMBA
	Pérennisation d'un comptage des migrateurs au Cap Ferret	2019 2020	LPO	LPO	N/A
	Banque de graines des Zostères naines	2019 2020	PNMBA	PNMBA, Bureau d'étude	PNMBA, Ifremer
	Production de la Zostère marine	2020	PNMBA	PNMBA, à définir	PNMBA, Ifremer
	Analyse de la fréquentation nautique par acquisition de données radar	2020	PNMBA	prestataire	PNMBA, CRCAA, Port d'AC
	Analyse de la fréquentation des estrans par le Réseau d'observatoires des usages de loisirs sur les parcs naturels marins	2020 2021	AFB-DPAP	Régie + prestataire(s)	PNMBA, DPAP, PNMEGMP, PNMEPMO, PNMCCEA
	Collecte et analyse de données par intelligence artificielle	2020 2021	PNMBA	PNMBA, Prestataire	PNMBA

Décision du Conseil de gestion du 29 novembre 2019

AXE stratégique	Projet	Période	Maître d'ouvrage	Réalisation	Comité de pilotage
Axe 6 : Sensibilisation et communication	Coopération avec ONF sur interface terre-mer	2020	PNMBA	PNMBA, ONF	PNMBA, ONF
	Soutien à la mise en place d'aires marines éducatives	2019 2020	PNMBA	PNMBA	N/A
	Sensibilisation des collégiens et lycéens au milieu marin	2018 - 2021	PNRLG	PNMBA, PNRLG	PNMBA, PNRLG
	Projets de découverte et de pratique d'activités au contact du milieu marin	2020	Porteur du projet	Porteur du projet	N/A
	Réduction des déchets sur le littoral du PNMBA	2020	Porteur du projet	Porteur du projet	N/A
	Contribution aux évènementiels autour du B.A.	2020	PNMBA	PNMBA	N/A
	Création de supports de médiation scientifique et culturelle	2019 2020	PNMBA	Prestataire	PNMBA, Prestataire
	Production de supports de communication et de sensibilisation	2019 2020	PNMBA	PNMBA	-
	Mise en ligne et animation su site internet du PNMBA	2019 2020	PNMBA	PNMBA	-
	Contribution à l'animation de la marque B'A	2019 2020	SIBA	SIBA	PNMBA, SIBA
Axe 7 : Observation et surveillance	Observation et surveillance	2019 2020	PNMBA	PNMBA	-

CELRL	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
ONF	Office National des Forêts
AEAG	Agence de l'Eau Adour-Garonne
CRCAA	Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine
CREAA	Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole
DLAL	Développement Local par les Acteurs Locaux
CDPMEM 33	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins 33
CRPMEM NA	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de N. Aquitaine
UPNBA	Union des Professionnels du Nautisme du Bassin d'Arcachon
ACMBA	Association de Chasse Maritime du B.A.
FDC33	Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde
CAUE Gironde	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde
DIRM SA	Direction Inter-Régionale de la Mer Sud-Atlantique
UMR EPOC	Unité Mixte de Recherche « Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux »
IMA	Institut des Milieux Aquatiques
FDAAPPMA	Fédération Départementale de Pêche et Protection Aquatique de gironde
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
AFB-DPAP	Agence Française de la Biodiversité – Direction des Parcs et Aires Protégées
PNMEGMP	Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis
PNMEPMO	Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale
PNMCCA	Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate
PNRLG	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
SIBA	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

En cours

Action à engager en 2020

Action en préfiguration

Actualités de l'association

30

RENCONTRE AVEC MME LA PRÉFÈTE

Lors de son passage sur la Presqu'île, nous nous sommes entretenus avec Mme Fabienne BUCCIO, Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, Mme Houda VERNHET, Sous – Préfète d'Arcachon, et sa Secrétaire Générale, Mme Caroline GAREAUD, Mr Renaud LAHEURT, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, et son Adjoint, Mr Alain GUESDON.

Très bon échange sur tous les problèmes et notamment l'érosion.

PROPOSITIONS DE PALCF SUR LA « LUTTE ÉROSION POINTE DU CAP FERRET »

I – LUTTE ÉROSION TRAIT DE CÔTE « BASSIN »

- RÉALISER LES TRAVAUX MISE EN CONFORMITÉ, RESTAURATION ET SÉCURISATION DES OUVRAGES « EN DUR » (44 HECTARES).
- PLANIFIER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES « EN DUR ».
- RÉALISER DES TRAVAUX DE LUTTE CONTRE L'APPROFONDISSEMENT DES 4 FOSSES « SOUS - MARINES » (FLÈCHE / 44 HECTARES / HORTENSE / MIMBEAU).
- POURSUIVRE LES MESURES DE SUIVI DE LA BATHYMÉTRIE.
- RÉALISER DES TRAVAUX DE REMISE EN ORDRE DE L'HYDRAULIQUE DU BASSIN D'ARCACHON (CHENAL DU FERRET ET DE PIQUEY...).

II – LUTTE ÉROSION TRAIT DE CÔTE « OCÉAN »

- DÉFINIR LES SOLUTIONS TECHNIQUES « POSSIBLES » POUR ATTÉNUER LA FORCE « DESTRUCTRICE » DES VAGUES.
- PROPOSITION DE PALCF D'ORGANISER UN SÉMINAIRE INTERNATIONAL sur l'érosion en zone sableuse réunissant SCIENTIFIQUES / ENTREPRISES / BUREAUX ÉTUDES – INGÉNIEURIE.

III – LUTTE ÉROSION TRAIT DE CÔTE « BASSIN / OCÉAN »

- DÉPOSER UN DOSSIER SUR L'ALLONGEMENT DU MUSOIR DE LA FLÈCHE DU CAP FERRET. (étude d'impact, autorisation occupation du domaine public maritime, solutions techniques, maîtrise d'ouvrage)

IV – STRATÉGIE LOCALE MAIRIE LÈGE CAP FERRET LUTTE ÉROSION TRAIT DE CÔTE

- PALCF APPROUVE LA STRATÉGIE LOCALE À COURT TERME
- ÉTUDIER ET METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE LOCALE à MOYEN ET LONG TERMES (TECHNOLOGIES DOUCES, RÉENSABLEMENT, ALLONGEMENT DU MUSOIR...).

DRAGAGE DU BANC DE LA VIGNE

Après plusieurs opérations sur le Grand Banc, le SIBA procède au dragage du banc de la Vigne. Les sables sont apportés à la plage des Américains pour égouttage et sont ensuite transférés pour stockage. Les 30 000 m³ serviront pour le ré-ensablement des plages autant que de besoin.

TRAVAUX DU PORT DE LA VIGNE

D'importants travaux sont en cours de réalisation au Port de la Vigne :

Réfection des quais et enlèvement des boues portuaires (10 000 m³). Elles seront transportées par camions « étanches » au Centre de Traitement du Teich. Nous avons été reçus par le Président de la société, le Responsable du Port de la Vigne et la société de travaux. À noter qu'un bureau d'études environnemental suit les travaux.

Pour accentuer, sa politique environnementale, le poste de traitement des eaux grises est ouvert à tous les usagers du Bassin et un poste de rechargement pour les bateaux électriques sera disponible.

SÉMINAIRE INTERNATIONAL DU 16 JUILLET 2020 À LA FORESTIÈRE

Ces derniers mois, la Municipalité a réalisé en urgence plusieurs rechargements de sable à la pointe du Cap Ferret, rechargements nécessaires mais emportés en grande partie par l'Océan lors des tempêtes ou de marées de fort coefficient.

La Municipalité a néanmoins décidé de procéder à un rechargement massif en 2021 pour un coût pouvant atteindre 13 millions d'euros. Chacun peut avoir son avis sur le fait de consacrer autant d'argent public à protéger quelques maisons contre l'océan mais ce n'est pas notre propos ; il est cependant hautement probable qu'un tel rechargement – même massif – ne constitue qu'une solution temporaire.

Suite à sa conférence de juillet 2019 sur « l'historique de la pointe du Cap Ferret », PALCF organisera en 2020 un séminaire sur les autres pistes de solutions pour ralentir son érosion. Les organismes de recherche et les cabinets d'Ingénierie que nous avons contactés présenteront leurs solutions et, espérons – le, moins coûteuses pour la collectivité ; à titre d'exemples, évoquons – en deux :

- le prolongement du musoir de Mr BARTHEROTTE permettrait, peut – être, de bloquer une partie du sable qui entre dans le bassin et consoliderait ainsi la plage de la pointe.

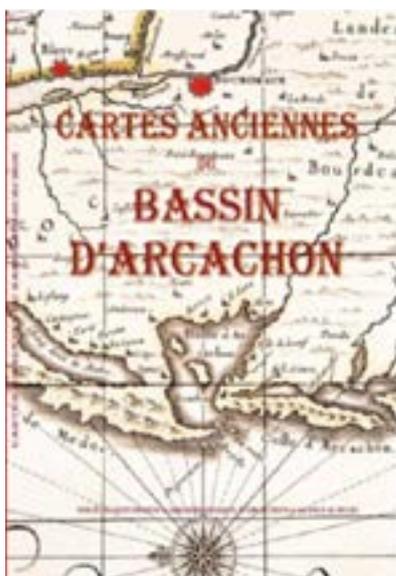
- une approche consiste à remplir de sable de « gros boudins » en matériau souple et résistant posés sur un tissu anti-affouillement, « boudins » qui constitueraient des digues ou des épis que les tempêtes ne déplaceront pas, compte – tenu de leur dimension et de leur poids (1), et qui serviraient d'ancrage au sable entrant dans le bassin. Un des avantages de cette approche « souple » et réversible est de pouvoir en tester les bénéfices pour un coût limité.

(1) Boudins de 15 m de long pour une section de 3 m de haut par de 5 m de large, environ soit un poids de l'ordre de 15x3x5x2 tonnes / m³ soit 450 tonnes par boudin.

Un ouvrage attendu depuis longtemps

VIENT de PARAÎTRE

Le livre qui montre comment a été représenté
le Bassin d'Arcachon depuis le Moyen Âge...



Près de 150 cartes collectées par des passionnés de cartographie, d'histoire et de géographie de la Société historique d'Arcachon apportent pour la première fois un regard complet sur la perception qu'ont pu en avoir leurs auteurs jusqu'à aujourd'hui. Il est permis de dire que c'est passionnant et souvent même esthétique.

Ouvrage de référence

**Société Historique et
Archéologique d'Arcachon et
du Pays de Buch - SHAAPB**

**22 boulevard du Général Leclerc
Arcachon**

societehistorique@shaapb.fr

Rapport financier

du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2018

Patricia HERMET, Trésorière

Charges

66	achats (sauf 661)	
666	achats non stockés de matières et fournitures	-6888.00
667	achats de marchandises	-421.20
	Total	-7309.2
61	services extérieurs	
613	locations	-94.80
615	entretien et réparations	-600.00
6156	maintenances	-288.00
6151	fraux de colloques, séminaires, conférences	-1320.80
	Total	-2303.60
62	autres services extérieurs	
6236	catalogues et imprimés	-9.00
6238	divers (pourboires, dons courants...)	200.00
624	transports de biens et transports collectifs du personnel	-9.60
626	fraux postaux et fraux de télécommunications	-2211.06
	Total	-2038.26
65	autres charges de gestion courante	
658	charges diverses de gestion courante	-14.26
	Total	-14.26
66	charges financières	
66	charges financières	-50.50
	Total	-50.50
67	charges exceptionnelles	
6713	dons, libéralités	-175.00
	Total	-175.00
	Total	-11882.88

Produits

76	ventes de produits finis, prestations de services, marchandises	
767	ventes de marchandises	391.50
	Total	391.50
75	autres produits de gestion courante	
758	produits divers de gestion courante	584.60
7585	contributions volontaires	12343.00
	Total	12928.6
74	produits financiers	

Compte PALCF 2018

RECETTES **13 441,23 €**
DEPENSES **11 882,88 €**

RESULTAT EXERCICE

+1 558,35 €



Le Mot de la trésorière

L'assemblée générale a maintenu la cotisation à 15 €.

Celle-ci vous donne droit à deux publications annuelles et à un reçu fiscal qui permet une déduction fiscale de 66 % de son montant.

Vous allez le recevoir d'ici peu. Pour ceux qui ne l'ont pas reçu nous en sommes désolés, mais nous n'avons pas reçu votre cotisation 2019.

Payez par retour du courrier ainsi vous n'oublierez pas de le faire et cela nous évitera des frais de relance.

De plus notez bien votre adresse mail, si vous en possédez une, pour vous envoyer les dernières nouvelles.

Cotisez, c'est notre seule source de revenus, ceci garantissant notre totale indépendance.

Nous comptons sur vous.

Patricia HERMET, La trésorière

Bilan

ACTIF

SOLDE CNE 16 540,42 €

SOLDE CCP 10 690,39 €

TOTAL 27 230,81 €

PASSIF

REPORT ANOUCVEAU 25 672,46 €

RESULTAT 1 558,35 €

TOTAL 27 230,81 €



Appel aux adhérents

Notre fichier des adhérents a besoin d'être remis à jour (certaines adresses, n° de téléphone et mails sont erronés).

Nous vous remercions de compléter et nous envoyer (ou remettre lors de l'AG) le formulaire ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Adresse principale :

Adresse secondaire :

Mail :

Tél. / Mobile :

Appel de cotisation 2020

Vous pouvez régler par chèque à l'ordre de l'Association Protection et Aménagement de Lège-Cap Ferret.

Membre adhérent : 15 €

Membre bienfaiteur : illimité

**6 bis rue des Mouettes
33970 Lège-Cap Ferret**

**Tél. 05 56 03 79 32 (avec répondeur)
courriel : palcf@online.fr
contact@palcf.fr
site : PALCF.fr**